



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE LE 12 JANVIER 2026 À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER

Sont présent(e)s : Pascale Brouillette, Christiane Pelletier, Silvie Côté, Véronique Béliveau et Marc-Antoine Pilon.

Est absent : Stéphane Fraser.

Tous formant quorum sous la présidence de Suzette de Rome, mairesse.

Également présent(e)s : Marie-Hélène Harvey, directrice générale / greffière-trésorière, et Benoit Rheault, coordonnateur aménagement et urbanisme / assistant-greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par la mairesse, Suzette de Rome.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-04

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DE DEUX PROCÈS-VERBAUX (1^{ER} ET 15 DÉCEMBRE 2025)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie desdits procès-verbaux, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-05

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et celui de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Suzette de Rome souhaite une bonne année à toutes et à tous et de la santé.

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

Christiane Pelletier rappelle que le Comité environnement et protection côtière a mis en vente un calendrier comprenant plusieurs informations utiles (ex. collecte des matières résiduelles, marée, séances du conseil), de même que des photos de paysages de Notre-Dame-du-Portage, le tout au coût de 5 \$.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-464 SUR LA TAXATION 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2026 lors de la séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2026 ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions ;

ATTENDU QUE la taxation et les compensations prélevées constituent des modes de financement importants du budget de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la directrice générale ou la personne qui préside l'assemblée a mentionné notamment l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-06

QUE le conseil municipal adopte le règlement de taxation 2026 portant le numéro 2025-464.

7. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION PROCHAINE D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Pascale Brouillette, conseillère, donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis, pour adoption, un règlement d'urbanisme relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce règlement portera le numéro 2026-465.

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-465 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, chapitre 10) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137 de cette loi, les municipalités doivent adopter, avant le 1^{er} avril 2026, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments conforme aux dispositions des articles 145.41 à 145.41.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marc-Antoine Pilon

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-07

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2026-465 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments; ce projet de règlement vise principalement à empêcher le déteriorissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

QUE le conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement au lundi 23 février 2026 à 19 h, dans la salle Gilles-Moreau du chalet des Sports.

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-466 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LE COLPORTAGE

Christiane Pelletier, conseillère, donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2026-466 concernant la régie interne et le colportage. À cette fin, la conseillère Pelletier dépose le projet de règlement n° 2026-466.

D'une part, ce règlement modifiera les deux règlements suivants : le « Règlement numéro 2024-07-454 de régie interne concernant les séances du conseil municipal » et le « Règlement numéro 99-16-200 concernant le colportage ».

D'autre part, ce règlement abrogera six règlements désuets qui concernent le camp de jour ou la piscine municipale, soit les règlements numéro 2010-12-299, 2008-06-270, 2011-07-310, 2010-10-297, 2009-07-282 et 2008-05-269.

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-467 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

Marc-Antoine Pilon, conseiller, donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis, pour adoption, le « Règlement numéro 2026-467 sur



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

la circulation des véhicules lourds ». À cette fin, le conseiller Pilon dépose le projet de règlement n° 2026-467. Le règlement n° 2026-467 abrogera et remplacera le règlement numéro 2008-01-265 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils. De plus, le règlement n° 2026-467 abrogera le « règlement no 2025-462 sur la circulation des véhicules lourds » puisque ce dernier n'a pu entrer en vigueur, n'ayant pas été approuvé par le ministre des Transports.

Le principal objet du règlement n° 2026-467 sera de prohiber la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins municipaux, à moins qu'il ne s'agisse notamment de livraison locale, de machinerie agricole ou d'un véhicule d'urgence.

11. MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-08

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage précise que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation (mise à jour) de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

12. OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix à cinq firmes d'architecte pour des services d'accompagnement de la Municipalité dans le cadre du projet de requalification de l'église de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'accompagnement souhaité consiste principalement à réaliser des pré-esquisses pouvant être présentées à la population lors d'une consultation afin de montrer où est rendue la réflexion sur la requalification de l'église;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre offres de services et attendu que celles-ci furent analysées en fonctions des besoins de la Municipalité;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE, parmi les offres répondant aux besoins de la Municipalité, celle de « L'atelier Pierre Thibault inc. » [NEQ 1148988372] est celle qui répond le mieux aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE, dans la situation actuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré en vertu de l'article 11 de son *règlement relatif à la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-09

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de « L'atelier Pierre Thibault inc. » au montant de 25 000 \$ (plus taxes, plus frais de déplacement et frais administratifs) et mandate la directrice générale, Marie-Hélène Harvey, afin de donner suite à ce contrat.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE SPORTS D'HIVER DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DE PERSONNES IMMIGRANTES

ATTENDU QUE deux organismes régionaux souhaitent tenir prochainement une activité de plein air au chalet des Sports de Notre-Dame-du-Portage dont l'objectif sera de favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans la région;

ATTENDU le caractère communautaire et sans but lucratif de ces activités (réf. article 41 du règlement de tarification 2026);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-10

QUE le conseil municipal autorise la location à titre gratuit d'équipements de sports d'hiver (c'est-à-dire skis de fond, raquettes ou patins) lors des activités suivantes :

- 1) Activité du 7 février 2026 par le Service aux personnes immigrantes (SAPI du Kamouraska) de l'organisme Projektion 16-35;
- 2) Activité du 21 février 2026 par Univers Emploi (de Rivière-du-Loup).

14. ACTIVITÉS À VENIR

Silvie Côté informe des activités en cours ou à venir :

- Tous les mardis, de 13h à 16h30, club de bridge, salle Gilles-Moreau, chalet des Sports;
- Les mercredis (de 19h30 à 21h30) et jeudis (de 18h à 20h) depuis le 8 janvier, club de pickleball, au gymnase de l'école primaire;
- Les lundis dès le 12 janvier, de 18h à 20h30, hockey communautaire à la patinoire du chalet des Sports;
- Le 17 janvier, de 13h à 15h30, un atelier dessin est offert par Dominique Pelletier-Lessage aux enfants d'âge primaire, à la bibliothèque municipale ;
- Dès le 21 janvier, de 10h30 à midi, le programme « Entr'aînés » offre des séances d'exercices dans la salle Gilles-Moreau, chalet des Sports;
- Gens d'ici et gens d'ailleurs : le 25 janvier à 14h à la sacristie de l'église, l'organisme *Patrimoine et culture du Portage* recevra une conférencière pour présenter l'île Madagascar ;
- Un mercredi soir par mois, l'organisme Patrimoine et culture du Portage, en collaboration avec la Municipalité, organise un cercle d'écriture à la bibliothèque municipale : la prochaine date est le 14 janvier;
- Défi plein air les 13 et 14 février ; peut-être aussi le dimanche 15 février ; la programmation sera diffusée sur la page Facebook de la municipalité;
- Ballon-balai : 18 et 24 janvier et 7 et 21 février;
- La semaine de relâche pour les enfants, du 2 au 6 mars : surveillez la programmation sur la page Facebook de la municipalité.

Suzette de Rome ajoute que l'atelier dessin (offert le 17 janvier) est en lien avec un projet de l'organisme *Patrimoine et culture du Portage* dans lequel les jeunes de l'école primaire dessineront leur perception de leur village.

Pascale Brouillette rappelle que la Municipalité dispose, au chalet des Sports, d'une luge adaptée pour les personnes handicapées désirant patiner ou circuler dans les sentiers.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

15. SUIVI BUDGÉTAIRE INCLUANT DÉCEMBRE 2025 : DÉPÔT DU RAPPORT D'INVESTISSEMENT ET DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT

Le rapport d'investissement et le rapport de fonctionnement, incluant le mois de décembre 2025, sont déposés aux membres du conseil municipal.

16. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS - DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de décembre 2025, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2026-01-11

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 332 671,70 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont discutés :

- L'acceptation de dons de livres par la bibliothèque municipale;
- La circulation des véhicules récréatifs sur la route du Fleuve ;
- La problématique de la vitesse des véhicules sur la route du Fleuve;
- Le règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments ;
- La provenance des firmes d'architectes invitées à soumettre une offre pour le projet de requalification de l'église;
- La prise en compte de la problématique du stationnement dans le projet de requalification de l'église;
- La présence de tombes sous l'église;
- La problématique de la couverture cellulaire dans la municipalité;
- La vitesse du camion qui déneige les routes;
- La gestion des bacs de matières résiduelles lors du déneigement;
- La sécurité des marcheurs sur la route du Fleuve;
- La possibilité de prolonger le trottoir de la municipalité vers l'Est.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Véronique Béliveau, la séance est levée à 20h15.

Suzette de Rome
Mairesse

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Suzette de Rome, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzette de Rome, maire